

Image not found or type unknown



Calcul du shon , limite de propriété ? Ou sur lot cadastral ?

Par **Favara**, le **21/06/2011** à **23:00**

Bonsoir,

J ai des doutes sur les affirmations de mon architecte ! En effet j ai un projet d'agrandissement pour ma maison.

Pour le calcul du shon il me dit qu il faut prendre en compte la surface du lot sur le site du cadastre.

Ce dite lot est constitué de mon terrain et celui de mon voisin.

Pourriez vous m éclairer sur la règle a appliquer ? Merci